

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

REÇU LE
17 OCT. 2012
Syndicat Mixte Nord Dauphiné

N° 12/34

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE
15 OCT. 2012

ATTRIBUTION MARCHÉ
CENTRE DE TRI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 20 septembre 2012 s'est réuni en session ordinaire à Pusignan, le 03 octobre de l'an deux mille douze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 63

PRESENTS :

- ① - Communes en adhésion directe (2)
- ② - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (17)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ④ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (13)
- ⑤ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑥ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (13)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le marché a pour objet le tri, le conditionnement et la mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers, et des journaux/magazines issus de la collecte sélective, et des cartons issus des déchèteries.

Le présent marché est conclu pour une durée ferme de deux ans soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014. Il pourra être reconduit deux fois pour une durée de un an au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2016, par décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire 2 mois avant l'échéance, soit une durée maximum de 4 ans.

Le marché est alloti en 11 lots

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 19 septembre 2012 à 17h30 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 octobre 2012 à 15h00 pour procéder à l'attribution du marché.

La commission a retenu le classement des offres selon les rapports d'analyses et attribué le marché ainsi :

- Lot n°1 : Marché attribué à la société SITA CENTRE EST – 163 rue Marcel Mérieux - 69280 SAINTE CONSORCE – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 592 000 € HT soit 633 440 € TTC.

- Lot n°2 : Marché attribué à la société PAPREC RESEAU – Rue Blaise Pascal – 69680 CHASSIEU - pour un montant estimatif global sur 4 ans de 725 536 € HT soit 776 323,52 € TTC.

- Lot n°3 : Marché attribué à la société SITA CENTRE EST – 163 rue Marcel Mérieux - 69280 SAINTE CONSORCE – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 725 000 € HT soit 775 750 € TTC.

- Lot n°4 : Marché attribué à la société SITA CENTRE EST – 163 rue Marcel Mérieux - 69280 SAINTE CONSORCE – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 555 000 € HT soit 593 850 € TTC.

- Lot n°5 : Marché attribué à la société VEOLIA PROPLETE ONYX AUVERGNE RHONE-ALPES – 59 rue de l'Île Gabourd – 38340 VOREPPE – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 112 428 € HT soit 120 297.96 € TTC.

- Lot n°6 : Marché attribué à la société SITA CENTRE EST – 163 rue Marcel Mérieux - 69280 SAINTE CONSORCE – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 70 000 € HT soit 74 900 € TTC.

- Lot n°7 : Marché attribué à la société SITA CENTRE EST – 163 rue Marcel Mérieux - 69280 SAINTE CONSORCE – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 40 000 € HT soit 42 800 € TTC.

- Lot n°8 : Marché attribué à la société GOUVERNAYRE ET FILS – ZA de Courne -38460 TREPT – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 26 120 € HT soit 27 948.40 € TTC.

- Lot n°9 : Marché attribué à la société PAPREC RESEAU – Rue Blaise Pascal – 69680 CHASSIEU - pour un montant estimatif global sur 4 ans de 21 200 € HT soit 22 684 € TTC.

- Lot n°10 : Marché attribué à la société SITA CENTRE EST – 163 rue Marcel Mérieux - 69280 SAINTE CONSORCE – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 55 000 € HT soit 58 850 € TTC.

- Lot n°11 : Marché attribué à la société VEOLIA PROPLETE ONYX AUVERGNE RHONE-ALPES – 59 rue de l'île Gabourd – 38340 VOREPPE – pour un montant estimatif global sur 4 ans de 12 278 € HT soit 13 137.46 € TTC.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 08 octobre 2012

**Le Président
H. LEVY**

